



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Une fois élus, vous engagez-vous à financer le Centre québécois du droit de l'environnement ?

Montréal, le 4 décembre 2008. Les organismes et individus membres du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), dont plus particulièrement le *Regroupement national des conseil régionaux de l'environnement du Québec* (RNCREQ), *Équiterre*, *Nature Québec* et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* (AQLPA) demandent à tous les partis politiques ainsi qu'à tous les députés qui seront élus le 8 décembre prochain de reconnaître le rôle du CQDE et de s'engager à financer l'organisme pour une période de trois (3) ans.

Le Centre québécois du droit de l'environnement est une organisation engagée socialement depuis 1989 et qui a pour mandat de promouvoir l'accès aux citoyens à la justice en matière d'environnement et la participation du public aux processus décisionnels en cette matière. Le CQDE regroupe près d'une centaine de juristes, de groupes environnementaux et d'individus qui partagent ces objectifs.

Le CQDE étend ses activités dans toutes les régions du Québec en dispensant des formations juridiques sur les enjeux environnementaux qui préoccupent les Québécois (algues bleues, protection des milieux naturels, développement durable, etc.).

Récemment, le CQDE est intervenu avec succès devant la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Ciment du Saint-Laurent* afin d'y défendre une vision large de la notion de troubles de voisinage et favoriser l'accès des citoyens à la justice en matière d'environnement. Le CQDE se félicite de ce jugement qui redonne aux citoyens des pouvoirs pour protéger la qualité de leurs milieux de vie.

Le CQDE participe également aux débats publics en environnement en intervenant devant les commissions parlementaires (Projet de loi n° 92 sur la gouvernance de l'eau, Projet de loi 99 sur les poursuites bâillonnées, au cours de la dernière session parlementaire), par la rédaction de nombreux mémoires et par le développement d'outils juridiques permettant aux citoyens d'exercer plus judicieusement leurs droits en matière d'environnement.

Enfin, depuis sa fondation, le *Centre québécois du droit de l'environnement* est le seul organisme québécois ayant vocation de renseigner les citoyens et citoyennes du Québec sur les aspects juridiques liés aux problématiques et enjeux environnementaux. Ces dernières années, le CQDE a par ailleurs développé et présenté plusieurs formations destinées aux élus municipaux. Le CQDE estime qu'il est en effet essentiel de sensibiliser ces acteurs, qui détiennent la clé du développement de leur territoire, à la protection de la qualité des milieux de vie de leurs concitoyens.

Par conséquent, nous estimons que cet organisme doit être soutenu par le gouvernement et c'est pourquoi nous demandons aux partis politiques et députés qui seront élus le 8 décembre prochain de s'engager à soutenir financièrement les activités du CQDE.

- 30 -

Informations :

Jean-François Girard, *CQDE* (514) 577-3715
Michel Bélanger, *Nature Québec* (514) 844-3037
Sidney Ribaux, *Équiterre* (514) 522-2000
André Bélisle, *AQLPA* (418) 642-1310
Jacques Ruelland, *RNCREQ*, (514) 861-7022